

de sombrer dans le marasme qu'il l'est d'aider aux régions désignées. Aussi, j'espère que le gouvernement se rappellera le vieux dicton: Mieux vaut prévenir que guérir.

M. Gelber: Monsieur le président, Napoléon aimait dire que tout soldat porte son bâton de maréchal dans sa giberne. Je suppose donc que tout député a en poche un budget, ce qui revient à dire que chacun a ses idées sur les dispositions que devrait renfermer le budget. Avant d'entamer mes remarques, je voudrais dire quelques mots au sujet de celles qu'a formulées le ministre des Finances au cours de la présentation du budget. Il s'agit là d'un document important du point de vue social. Le ministre des Finances a dit qu'il appartenait au gouvernement d'assurer le plein emploi au pays et de prendre des moyens d'arriver à ce résultat. Les gouvernements provinciaux ne se sont pas précipités pour dire que cette initiative était de leur ressort. Il s'agit d'une responsabilité que le gouvernement fédéral a assumée et d'un objectif important, au double point de vue économique et social, énoncé par le ministre des Finances.

Il y a un autre élément, dans le discours du budget du ministre, qui vise à un objectif social d'importance. Cet élément ne représente pas une partie importante du programme, mais il reflète l'opinion du ministre et indique l'orientation de sa politique. Je veux parler des dispositions très importantes relatives à la nouvelle formation des hommes âgés de quarante-cinq ans ou plus. Nous avons là une preuve manifeste d'une prise de conscience d'ordre social, que cet objectif pourra être élargi, mais qu'il représente un point de départ considérable dans la politique économique du pays.

Le ministre des Finances a qualifié ses prévisions budgétaires d'expansionnistes, et c'est sur cet aspect de ses prévisions et de sa politique que je voudrais formuler quelques observations à la lumière de la mesure ici à l'étude. Je crois que l'épithète d'expansionniste est juste dans le présent cas. Pour assurer l'essor de notre pays, nous devons favoriser les dépenses d'équipement. Nous devons assurer la construction d'installations et d'usines, l'aménagement de voies rapides dans les villes, la mise en place de tout ce qui concourt à notre expansion industrielle.

Le budget a créé d'importants stimulants à la fructification du capital et à l'essor de l'industrie et des structures au sein desquelles l'économie peut s'amplifier et prospérer. Dans un discours fort musclé et loin d'être incohérent, l'honorable député de Northumberland a déclaré que les politiques du gouvernement étaient, sous certains aspects, entachés de discrimination. Je partage entièrement son opinion. Discrimination veut dire choix entre

des solutions, et le gouvernement doit choisir les formules qu'il estime primordiales pour le pays et encourager l'essor de l'économie dans cette optique.

C'est pourquoi le gouvernement a prévu des allocations d'amortissement accéléré en vue de stimuler certains investissements de capitaux. En permettant l'amortissement des immobilisations sur une période de deux ans, le gouvernement favorise l'investissement. Des dispositions spéciales pour certaines régions constituent en quelque sorte un traitement de faveur—selon les termes employés par la représentante de Northumberland—qui vise à augmenter la capacité de production d'importantes régions du pays. Les exemptions spéciales offertes à certaines régions désignées constituent, elles aussi, des mesures importantes prises pour encourager l'investissement de capitaux privés au Canada.

On a dit que nous devrions suivre l'exemple du gouvernement américain qui se propose de réduire l'impôt. Pour ma part, je soutiens que les stimulants prévus par le gouvernement sont effectivement une réduction des impôts. Nous n'accordons pas d'exemptions générales, mais des exemptions spéciales à plusieurs régions afin d'en favoriser l'expansion. Un traitement spécial de cette sorte, en fonction des secteurs les plus productifs de notre pays, est un aspect important du budget.

J'ai ici des chiffres qui me semblent très révélateurs. Ils ont trait à la position relative des déficits budgétaires du Canada et des États-Unis établis d'après le produit national brut et rajustés d'après l'importance des deux pays. En 1960, les États-Unis, en milliards de dollars américains, ont accusé un excédent de 1.2. Le Canada, en dollars canadiens, a accusé un déficit de 5.8. En 1961, les États-Unis ont subi un déficit de 3.9 et le Canada un déficit de 4.8. En 1962, les États-Unis ont enregistré un déficit de 6.4 et le Canada un déficit de 11.1. En 1963, les États-Unis ont éprouvé un déficit de 8.2 et le Canada de 9.9.

Cela veut dire, monsieur le président, que le champ de manœuvre du gouvernement canadien était diminué d'autant. Cela veut dire que nous avons utilisé une partie de cet avantage, si avantage il y a pour les États-Unis. Nous avons perdu une partie de cet avantage.

D'autres aspects de notre économie rendent notre position budgétaire moins flexible que celle des États-Unis. J'estime qu'en offrant ces stimulants dans des régions définies afin d'accroître la capacité de production de notre pays, d'encourager les secteurs de l'économie qui participent le plus à notre produit national brut, le gouvernement du Canada suit une politique expansionniste et que la mesure dont nous sommes saisis en ce moment constitue une étape importante dans cette voie.